



# HEBDO F@OT 21

N°37 DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2019

## PROGRAMME DES FINALES DE COUPE DE COTE D'OR 2018/2019

Les finales des coupes 2018/2019 auront lieu le Samedi 8 Juin 2019 à Selongey (Stade des Courvelles)

### FINALES FEMININES

**Finale complémentaire U15 FEM à 09 h 30 – Terrain Synthétique**

DIJON ASPTT – MEURSAULT Délégué : M. BRUNEL Nicolas

**Finale principale U15 FEM à 10 h 15 – Terrain Synthétique**

IS SELONGEY – DFCO FEM 2 Délégué : M. NAUDET Jean Pierre

**Finale Séniors à 8 à 10 h 45 – Terrain Synthétique**

TILLES FC - QUETIGNY Délégué : M. LECOUR Bernard

**Finale Séniors à 11 à 17 h 00 - Terrain Principal**

IS SELONGEY – DFCO FEM 2 Délégué : M. DA SILVA Serafin

### FINALES SENIORS LIBRE

**Finale Coupe de Côte d'Or Crédit Agricole des équipes Réserves à 13 h 30 - Terrain principal**

AUXONNE 2 – ASFO 1 Délégué : M. MOINGEON Daniel

**Finale Coupe de Côte d'Or Fernand Bachelard – SPORT COMM à 19 h 00 - Terrain Principal**

EF VILLAGES – IS SELONGEY 4 Délégué : M. FAORO Pascal

### FINALES SENIORS FOOT ENTREPRISE

**Finale de la Challenger Cup Foot Entreprise à 12 h 30 - Terrain Synthétique**

ATLAS – LA CHARTREUSE Délégué : M. CAUMONT Serge

**Finale Challenge C. MEUNIER à 15 h 00 - Terrain Synthétique**

ENSEIGNANTS – CHENOVE MUNICIPALS Délégué : M. MORDIER Gaëtan

## ENGAGEMENTS JEUNES 2019/2020

tout engagement d'équipe est à réaliser par l'outil FOOTCLUBS.

### U18, U15, U13 et U15 Fun Foot masculines

Les engagements U18, U15, et U13 masculins des clubs se font selon 4 étapes :

- Une période de candidature des clubs
- Une validation et communication officielle par la commission sportive sur proposition de la DTD.
- Une période de refus possible pour les clubs sélectionnés
- Une validation et une publication officielle par la commission sportive.

	D1	D2-D3
Ouverture des candidatures	1 <sup>er</sup> juin 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2019
Fin des candidatures	21 juin 2019	23 août 2019 <a href="#">[1]</a>
Classement des candidatures Publication	28 juin 2019	6 septembre 2019
Confirmation des engagements	5 juillet 2019	13 septembre 2019
1 <sup>ère</sup> journée envisagée	14 septembre 2019	21 septembre 2019  <i>14 septembre 2019 pour les U13 D2-D3</i>

### Comment candidater ?

Les clubs candidatent obligatoirement par FOOTCLUB, à travers la rubrique engagement. L'ouverture des engagements sur FOOTCLUB en fonction du niveau :

- est sans limite de nombre. La commission Technique et la commission sportive établiront un classement des candidatures selon les critères définis.
- Est possible uniquement durant la période désignée.

### Que faire en cas de doute sur mon nombre de points pour candidater ?

Un club pour la même équipe peut s'engager en D1 et D2. De fait son dossier sera étudié dans les deux cas. Après la validation par les commissions technique et sportive, une période de refus permet de se désengager du niveau si votre candidature a été retenue.

### Quand est ce que l'engagement est officiel ?

L'engagement de l'équipe devient officiel lors de la publication officielle lors du PV de commission sportive après la période de refus.

[\[1\]](#) En fonction de la publication du calendrier général, la date pourra être reculée au 30 août 2019.

### Autres catégories ouverture au 1er Juillet 2019

**U11, U9 et U7 masculines** Engagement sur footclub jusqu'au **18 septembre 2019**.

Une présentation de la saison aura lieu le samedi 7 septembre 2019 (lieu à déterminer).

Les réunions de secteur pour l'organisation des plateaux auront lieu entre le 19 et le 26 septembre 2019.

**U18 à 8, U15 à 8, U13 à 8 en Féminines** : Engagement sur footclub jusqu'au **9 septembre 2019**.

**U11F, U9F et U7F en Féminines** : Engagements sur footclub jusqu'au **18 septembre 2019**.

Une présentation de la saison aura lieu le samedi 7 septembre 2019 (lieu à déterminer).

Les réunions de secteur pour l'organisation des plateaux auront lieu entre le 19 et le 26 septembre 2019.



La campagne 2019 du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) est officiellement lancée depuis le 21 mai. Les clubs de football sont invités à déposer leurs demandes de subvention CNDS via le portail en ligne **Compte Asso**, d'ici à la date limite de dépôt fixée au 15 juin 2019. Explications !

Cette nouvelle édition marque une grande différence par rapport aux précédentes puisque l'enveloppe dédiée au football n'est plus gérée par les services de l'Etat. Suite à la création de l'Agence Nationale du Sport le 24 avril dernier, la Fédération Française de Football dispose désormais de la

délégation pour instruire avec les Ligues et les Districts, les demandes de subvention CNDS déposées par les clubs affiliés.

**Les Axes accompagnés par le CNDS Football sont les suivants :**

- FFF1 – Renforcer l'engagement dans le football
- FFF2 – Développement de l'offre des pratiques
- FFF3 – Renforcement du rôle socio-éducatif du football
- FFF4 – Développement de la structuration club
- FFF5 – Recrutement et fidélisation des éducateurs et des arbitres

[Retrouvez ici le détail des actions accompagnées pour chaque Axe défini par la FFF](#)

**A retenir :**

- Tous les clubs affiliés, Ligues et Districts peuvent déposer des projets.
- Le seuil de financement (montant minimum de subvention demandé) est fixé à 1500€.
- Le plafond de financement (montant maximum de subvention demandé) est défini dans la limite de 50% du coût du projet.
- Chaque club ne pourra déposer qu'un seul dossier, sans limite du nombre d'actions.

**Les demandes doivent obligatoirement se faire via [le portail Compte Asso](#).**

Il ne sera accepté aucun dossier papier.

[Retrouvez ici, le guide utilisateur du Compte Asso](#), pour vous aider à mener à bien votre démarche.

**Attention aux délais :**

**La campagne est ouverte du 21 mai au 15 juin 2019.**

**Instruction des dossiers CNDS :**

Chaque dossier déposé par les clubs sera d'abord instruit par le District qui le transmettra à la LBFC en cas d'accord, puis à la FFF pour validation finale et attribution des sommes demandées. Le fonctionnement est similaire au FAFA. Le paiement interviendra au courant du mois d'octobre.

# AGENDA

## **Mardi 4 Juin 2019**

Réunion d'information foot loisir à 18 h 45 au Siège du District  
Bureau C.D à 14 h 00 au Siège du District

## **Jeudi 13 Juin 2019**

DTD à 13 h 30 au siège du District  
C° Statut des Educateurs à 14h30 au siège du District

## **Lundi 24 Juin 2019**

Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

## **Mercredi 26 Juin 2019**

DTD à 9 h 30 au siège du District

## **Lundi 27 Juin 2019**

Examen blanc candidat Ligue à 18h30 au Siège du District

## **Lundi 28 Juin 2019**

C° Futsal à 18 h 00 au Siège du District

# PROCES VERBAUX

## COMITE DIRECTEUR

**PV 196 CD/19**

**Réunion du 21/05/2019**

### Présents

**Président** : D. DURAND

**Membres** : Mme - TILLOL P - - BERNIER P.Y - LECOUR B - THIBERT J - BOTTOU Y - FAORO P - EL IDRISI M.- MONNIN - VALOT N - PAGANT J.

**Absents Excusés** : Mmes STORNO P - BORSATO - DUCREUX E - MM. ABBEY J - BRIEND V - DA SILVA S - GIANINI E (pouvoir D. DURAND).

**Assiste** : Mme SEURAT P

En préambule de ce Comité Directeur, la médaille d'argent du District de Côte d'or est remise à Mr François SAUVADET Ancien Ministre et Président du Conseil Départemental de Côte d'Or en remerciement pour tout le travail de collaboration qui existe entre le Conseil Départemental et le District de Côte d'Or et en particulier le travail de proximité réalisé auprès de nos clubs Départementaux et ruraux

Celui-ci exprime ses remerciements et sa joie de recevoir notre comité directeur au sein du conseil départemental. Il précise les moyens mis en œuvre pour soutenir nos activités et souhaite que ceux-ci soient pérennisés. Il se réjouit qu'un membre élu du conseil départemental soit aussi membre de notre Comité directeur en la personne du docteur ABBEY. Il souligne l'engagement financier du conseil départemental pour le sport en général y compris le sport de haut niveau. Il est particulièrement sensible aux efforts que nous entreprenons pour développer le football en milieu rural et en milieu scolaire.

Il se dit prêt à recevoir, dans le cadre d'une journée sportive et festive, l'ensemble des bénévoles qui œuvrent en permanence pour faire vivre le football dans nos communes et nos clubs.

Il souhaite que nous puissions assister, prochainement, à une cession du conseil départemental.

### **CARNET NOIR**

Le comité directeur présente ses condoléances à :

- Mr KISSARI Ameur, membre CDA, pour le décès de sa petite fille.
- Aux clubs de Manlay pour le décès d'un de leur joueur.

### **APPROBATION PV**

Approbation des

- PV CD/16 du 09/04/2019
- PV Bureau CD/17 du 29/04/2019
- PV Bureau CD/ du 13/05/2019

PV approuvés à l'unanimité

### **SOIREE DES RECOMPENSES DU 12 JUIN**

Lors de cette soirée du mercredi 12 juin à 18h30 à l'Hôtel du Département, rue Joseph TISSOT, l'ensemble des récompenses aux clubs, dirigeants et arbitres seront remises.

La présence des récipiendaires est obligatoire, aucune récompense ne sera attribuée en cas d'absence, elles resteront la propriété du District

Ces récompenses seront suivies d'un cocktail puis de la retransmission sur écran géant de la rencontre de coupe du monde France – Norvège à 21h00

## INFORMATIONS DU PRESIDENT - COURRIERS

**Courrier de la DDCS** : récépissé de création de l'Association Sportive de THURY suite à sa sortie du foyer rural de THURY, avis favorable du District avec transfert des droits sportifs, avis favorable de la Ligue BFC en date du 16/05/2019

**Projet de fusion** : projet de fusion entre le DFCO Féminin et l'Association DFCO transmis avec avis favorable du District à la Ligue BFC

**Journée Nationale des débutants, 15 juin à Genlis**: un appel aux bénévoles est lancé par Peggy pour cette journée placée sous le signe de la Coupe du Monde, matin U7 et après midi U9

**Points licenciés** : 15 032 licenciés au 14/05/2019 soit une hausse de 3,7% soit plus que la moyenne nationale, hausse en foot animation

## PROPOSITIONS DE MEDAILLES RECUES

- Mme PAGANT Jocelyne club des Municipaux
- Mme MARTIN club Municipaux de Chenove
- Mr NAPPEY Thierry commission d'Appel

## PRIORITE DES ACTIONS TECHNIQUES

La priorité de nos actions techniques est validée : (voir annexes 1 et 2)

La commission régionale de labellisation et du PEF a donné un avis favorable aux dossiers suivants :

### Label jeune

- Niveau élite : Is-Selongey et ASPTT Dijon (renouvellement)
- Niveau excellence : Chevigny St Sauveur et USC Dijon (renouvellement)
- Niveau espoirs : AS Gevrey Chambertin, Daix FC (renouvellement) EF Village, US Villers les Pots (première obtention)

### Label EFF (école de foot féminine)

- Niveau or : aucun
- Niveau argent : Chevigny Saint Sauveur
- Niveau bronze : AS Gevrey Chambertin (renouvellement), MPL, USC Dijon (première obtention)

### Label futsal :

Niveau espoirs : Dijon Clénay futsal.

## PRESENTATION FOOT LOISIRS

Peggy SEURAT a présenté le diaporama développement du foot loisirs en Côte d'Or (voir annexe 3)

Une réunion avec l'ensemble des Présidents et acteurs du développement du foot loisirs est prévue le 4 juin à 18h30 au District

La question est posée pour l'organisation d'un championnat U12. Après un large débat cette proposition recueille un avis favorable.

## POINTS DES COMMISSIONS

### Commission des Compétitions :

- Demande 3 officiels pour un match particulier.
- La commission attend les résultats de la commission de l'éthique et de la commission du statut

De l'arbitrage et les obligations de jeunes pour déterminer les montées/descentes.

**CDA :**

Présenter le RI avant le prochain CD (envoi aux membres du CD) pour relecture  
4 candidats reçus aux sessions d'avril 2019.

**Appel :** 5 dossiers traités début mai, tous disciplinaires. Dans 3 cas la commission a maintenu la décision de la première instance.

**Éthique :** Réunion programmée le jeudi 6 juin à 18h30

**Prochain bureau le :** mardi 4 juin à 14h

**Prochain Comité Directeur le :** lundi 24 juin à 18h30

**La séance est levée à 20h30**

**Le secrétaire de séance : M. MONNIN**

**Le Président : D. DURAND**



Voir les annexes sur le site du District

## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

**PV 200 CC/41**

**Réunion du 29/05/2019**

**Présents :** MM. LECOUR B – BELORGEY B – VALOT N – FAORO P – BRUNEL N.

### I- PROGRAMMATION FINALES DE COUPES

**Les finales des coupes 2018/2019 auront lieu le Samedi 8 Juin 2019 à Selongey (Stade des Courvelles)**

La Commission des Compétitions et la Commission Foot entreprise se sont réunies et ont convenu des dispositions ci-après :

#### FINALES FEMININES

**Finale complémentaire U15 FEM à 09 h 30 – Terrain Synthétique**

DIJON ASPTT – MEURSAULT      Délégué : M. BRUNEL Nicolas

**Finale principale U15 FEM à 10 h 15 – Terrain Synthétique**

IS SELONGEY – DFCO FEM 2      Délégué : M. NAUDET Jean Pierre

**Finale Séniors à 8 à 10 h 45 – Terrain Synthétique**

TILLES FC - QUETIGNY      Délégué : M. LECOUR Bernard

**Finale Séniors à 11 à 17 h 00 - Terrain Principal**

IS SELONGEY – DFCO FEM 2      Délégué : M. DA SILVA Serafin

## FINALES SENIORS LIBRE

### Finale Coupe de Côte d'Or Crédit Agricole des équipes Réserves à 13 h 30 - Terrain principal

AUXONNE 2 – ASFO 1 Délégué : M. MOINGEON Daniel

### Finale Coupe de Côte d'Or Fernand Bachelard – SPORT COMM à 19 h 00 - Terrain Principal

EF VILLAGES – IS SELONGEY 4 Délégué : M. FAORO Pascal

## FINALES SENIORS FOOT ENTREPRISE

### Finale de la Challenger Cup Foot Entreprise à 12 h 30 - Terrain Synthétique

ATLAS – LA CHARTREUSE Délégué : M. CAUMONT Serge

### Finale Challenge C. MEUNIER à 15 h 00 - Terrain Synthétique

ENSEIGNANTS – CHENOVE MUNICIPAUX Délégué : M. MORDIER Gaëtan

**F.M.I : Les clubs premiers nommés devront apporter leur tablette.**

## II-SENIORS

### 2.1 RESERVES

#### **Match 20703325 D2 A ECHENON – GRESILLES FC du 26/05/19**

Réserve d'ECHENON, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club sur la participation de tous les joueurs de GRESILLES susceptibles de posséder une licence mutation, le club de GRESILLES FC se trouvant en troisième saison d'infraction sur le statut d'arbitrage (aucune mutation) : Voir PV Statut de l'arbitrage du 11 Juin 2018. Après vérification, il s'avère que deux joueurs (LAHCINI Medhi 851810165 et RAGI Rédouane 811821671) ont le cachet mutation sur leur licence.

**En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité à GRESILLES FC 0 – 3 / -1 point pour en reporter le bénéfice à ECHENON.**

La Commission des Compétitions demande au trésorier de débiter le compte de GRESILLES FC du montant de la réserve pour en créditer celui du club d'ECHENON.

### 2.2 RECLAMATION D'APRES MATCH

#### **Match 20703456 D2 B NEUILLY LES DIJON – ESVO du 26/05/19**

Réclamation d'après-match d'ESVO, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club sur la participation et la qualification au match de MANGIONE Stéphane (Licence 138402180) susceptible de ne pas être qualifié car sa signature fut effectuée après la trêve.

Après vérification, il s'avère que le joueur concerné était qualifié pour la rencontre.

**En conséquence, la Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain.**

### 2.3 FORFAITS

#### **Match 21259171 D4 NH D NOLAY – REMILLY 2 du 26/05/19**

Forfait déclaré de REMILLY

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à REMILLY 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à NOLAY.**

Amende 50 € à REMILLY

#### **Match 21259113 D4 NH B MORVANDELLE – CREPAND du 02/06/19**

Forfait déclaré de CREPAND

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à CREPAND 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à MORVANDELLE.**

Amende 50 € à CREPAND

## 2.4 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

Pour la régularité du championnat les 2 dernières journées devant se dérouler à la même heure pour les matches à enjeux.

20703195 D1 QUETIGNY 3 – FCCL du 02/06/19 se jouera à 15 heures

20703328 D2 A AUXONNE 2 – LONGVIC 2 du 02/06/09 se jouera à 15 heures à Villers les Pots

20703461 D2 B ASFO – NEUILLY LES DIJON du 02/06/09 se jouera à 13 heures

20703464 D2 B VAL DE NORGE – MVF 2 du 02/06/09 se jouera à 13 heures

## 2.5 COURRIERS

- De M. VALOT : Rapport de délégation transmis à la Commission de Discipline
- De la Mairie de Quetigny : Pris not.

## 2.6 RETOUR DOSSIERS DISCIPLINE

**Match 21259105 D4 NH B MORVANDELLE – JEUNESSE MAHORAISE du 19/05/2019**

Match perdu par pénalité aux deux équipes 0 but / - 1 point

**Match 20703579 D3 A ST REMY 2 – DIJON POUSSOTS du 12/05/2019**

Match perdu par pénalité à ST REMY 0 – 3 / - 1 point pour en porter le bénéfice à DIJON POUSSOTS

## 2.7 TOURNOIS

- De l'ASDDOM : Tournoi Seniors et Vétérans samedi 15 Juin

## III- JEUNES

### 3.1 POINTAGE FEUILLES MANQUANTES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications **avant le 12 juin 2019**, la commission appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.

Pointage plateaux des 4, 11, 18 et 25 Mai 2019								
Feuilles de présence	U11			U9			U7	
	04-mai	11-mai	25-mai	04-mai	18-mai	25-mai	04-mai	25-mai
Ahuy								à Jdf
Aiserey Izeure				à Quetigny		à Echenon		
Asfo			à Daix					
Asptt Dijon			à Genlis					
Auxonne						à Mpl		
Chenôve	à Gevrey							
Dfco		à Asfo						
Duc								à Jdf
Esvo		à Pouilly						
Fenay							à Chenôve	à Fauverney
Fontaine Dijon			à Daix					
Gevrey			à Gevrey					
Grésilles		à Plombières						
Is Selongey		à Sennecey				à Mpl		
Marsannay		à Chevigny			à Jdf			
Morvandelle		à Uccf						
Mvf		à Mvf						
Nolay								à Ruffey
Quetigny	à St Apollinaire							
Uccf	à Is Selongey	à Uccf	à Is			à Précý	à Montigny	
Ulfe			à St Jean					
Uscd			à Tilles					
Val de Norge			à Is					
Vougeot								à Ruffey

  

Feuilles de bilan	U11			U9		U7
	04-mai	11-mai	25-mai	18-mai	25-mai	25-mai
Dfco Féminin					x	
EF Villages				x		
Is Selongey						x
Magnien			x			
Meursault					x	
Nolay			x			
Plombières					x	
Pouilly						x
St Apollinaire			x			
Uccf			x			
Ulfe				x		x
Vougeot			x			

### 3.2 POINTAGE FEUILLES MANQUANTES U13

**Samedi 25/05/2019**

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule B  
21322127 52394.1 531951 Ent Manlay 1 524960 Plombières 1

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule C  
21322156 52423.1 581917 Savigny Chassagne 1 511636 Meursault 2

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule E  
21322215 52480.1 581616 Ahuy Fc 1 581367 Tilles F.C. 2

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule F  
21322245 52509.1 526741 Longvic 2 552004 Ent Aiserey Izeure 2

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule G  
21322272 52536.1 525648 St Apollinair 3 522500 Fauverney 2

### 3.3 FORFAITS

**Match 21287926 U18 D2 B FONTAINE LES DIJON 2 – ENT S.C.V./C.C.O.F. du 26/05/19**

Forfait non déclaré de ENT S.C.V./C.C.O.F.

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ENTENTE S.C.V./C.C.O.F. 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à FONTAINE LES DIJON 2.***

Amende 100 € à ENT S.C.V./C.C.O.F.

**Match 21327040 U18 D3 ENT IS SELONGEY 2 – ENT SAULON CORCELLES du 25/05/19**

Forfait non déclaré d'IS SELONGEY 2

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à IS SELONGEY 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à ENT SAULON CORCELLES***

Amende 100 € à IS SELONGEY

**Match 21322155 U13 D3 C ENT VOUGEOT – SEURRE du 25/05/19**

Forfait déclaré de ENT VOUGEOT

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ENT VOUGEOT 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à SEURRE***

Amende 30 € à VOUGEOT

**Match 21322184 U13 D3 D GENLIS 2 – F.C. VINGEANNE du 25/05/19**

Forfait non déclaré du F.C. VINGEANNE

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à F.C. VINGEANNE 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à GENLIS 2***

Amende 60 € à F.C. VINGEANNE

**Match 21322243 U13 D3 F BESSEY – DIJON U.L.F.E. du 22/05/19**

Forfait non déclaré de DIJON U.L.F.E.

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à DIJON U.L.F.E. 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à BESSEY***

Amende 60 € à DIJON U.L.F.E.

### 3.4 COURRIERS

**Commission de Discipline :**

Match 21287832 U18 D1 GENLIS – MARSANNAY du 26/05/19

Match perdu par pénalité aux deux équipes 0 but / - 1 point

## IV-FEMININES

### 4.1 FORFAITS

**Match 21341201 CRITERIUM FEM ST JEAN DE LOSNE - REMILLY du 29/05/19**

Forfait déclaré de REMILLY

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à REMILLY 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à ST JEAN DE LOSNE.***

## Match 21341176 U15 à 8 DUC – VILLERS LES POTS du 25/05/19

Forfait déclaré du DUC

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait au DUC 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à VILLERS LES POTS.**

## 4.2 RESERVE

### ERRATUM

#### Match 21385618 Séniors Féminines à 8 poules Niveau Haut A TILLES FC - DUC 2 du 13/05/2019

Reserve de TILLES FC, régulièrement confirmée, droits à débiter sur le compte du club, sur la qualification et la participation des joueuses DA SILVA Fanny, MAGNE Juliette, CLAVEL Laetitia, DUCREUX Juliette, KEDDAR Samira ayant participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Après vérifications il s'avère que les joueuses DA SILVA Fanny et DUCREUX Juliette ont participé à la rencontre supérieure du 12/05/2019.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité à DUC 2 0-5 / -1 pt pour en porter le bénéfice à TILLES FC.**

**Amende pour joueuses ayant participé à deux matches la même journée : 100 € x 2**

La Commission des Compétitions demande au trésorier de débiter le compte de DUC 2 du montant de la réserve pour en créditer le compte de TILLES FC.

## V-FUTSAL

### 5.1 CHANGEMENT DE DATES ET HORAIRES

#### 21385434 FUTSAL DIJON METROPOLE 3 – DIJON ULFE 2 du 29/05/19

La Commission des Compétitions demande aux deux clubs de trouver une date le plus rapidement possible.

## VI - FMI

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F**

#### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

#### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

#### **Match 20703191 D1 SAVIGNY CHASSAGNE – FONTAINE LES DIJON du 26/05/2019**

La Commission prend connaissance des mails de SAVIGNY CHASSAGNE et de l'arbitre.

S'agissant d'un bug de la tablette, **la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.**

#### **Match 21259112 D4 NIV HAUT – B JEUNESSE MAHORAISE –TOUILLON FC du 26/05/2019**

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et de l'arbitre de la rencontre.

**La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.**

#### **Match 21259141 D4 NIV HAUT – C EF VILLAGES 3 – RUFFEY STE MARIE du 26/05/2019**

La Commission prend connaissance de mail de EF VILLAGES 3

Absence du rapport d'échec. Amende 36 €

La Commission demande au club de EF VILLAGES d'établir la feuille de match papier et de la transmettre au club de RUFFEY STE MARIE afin que ce dernier complète sa partie.

#### **Match 21287897 U18 D2 - A Ent FCCL – MEURSAULT du 25/05/2019**

FMI non transmise à ce jour.

**La Commission demande au club de FCCL de transmettre la FMI dans les plus brefs délais**

### **6.1 FMI NON TRANSMISES OU EN RETARD des 25 et 26 MAI 2019**

Retard transmission de la F.M.I : VAL DE NORGE, 16€ en cas de récidive

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le secrétaire de séance : N. BRUNEL**

## **COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE**

**PV 201 FE/33**

**Réunion du 29/05/2019**

**Présents :** MM. NAUDET JP - FREREJACQUES A - PAGANT JM

**Absents excusés :** MM. A MESSAI - BAILLY P

### **I - COURRIERS**

#### **Dernier rappel**

**E-mail Ville de Dijon, service des sports :** demandes de créneaux saison 2019/2020, pris note.

**Les clubs désirant un créneaux d'entraînement pour la saison 2019/2020 sont priés de se faire connaître auprès de la commission foot entreprise rapidement.**

**REUNION DE FIN DE SAISON FOOT- ENTREPRISE**  
**le Mercredi 19 juin 2019 à 18H30**  
**à la Maison D'arrêt de Dijon**  
**(72 rue D'auxonne)**

**Les clubs ayant des vœux a formulé sont priés de nous les faire parvenir avant le 12 juin**

**Match 21392244 Juristes – ASPTT du 1 juin 2019**

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise la modification exceptionnellement pour que le match se joue sur le terrain des PTT un soir de semaine prochaine.

**Tirage au sort :**

Finale du challenge C MEUNIER : Enseignant – Municipaux Chenove

Finale challenger Cup : FC Atlas - Chartreuse

III - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

**Transmission FMI du 25/05/19** : Enseignant - Municipaux Dijon : Echec de transmission du résultat  
La commission en possession de la feuille de match homologue le résultat.

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.**

**Le Président : J.P NAUDET**  
**Le secrétaire : A FREREJACQUES**